

## COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 31 JANVIER 2017

RENDU PUBLIC LE 2 FEVRIER 2017

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte rendu du 12 décembre 2016.

### **01 A 03/ FINANCES COMMUNALES**

01/ Le Conseil Municipal a adopté, à la majorité absolue, le budget primitif de l'exercice 2017 du budget principal, arrêté comme suit :

<b>MOUVEMENTS</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>INVESTISSEMENT</b> (mouvements réels)	22.115.275,00 €	13.713.895,00 €
Investissement (mouvements d'ordre)	2.192,00 €	8.403.572,00 €
<b>Total Investissement</b>	<b>22.117.467,00 €</b>	<b>22.117.467,00 €</b>
Fonctionnement (mouvements réels)	68.765.731,00 €	77.167.111,00 €
Fonctionnement (mouvements d'ordre)	8.403.572,00 €	2.192,00 €
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>77.169.303,00 €</b>	<b>77.169.303,00 €</b>
<b>Total (Investissement + Fonctionnement)</b>	<b>99.286.770,00 €</b>	<b>99.286.770,00 €</b>

Il a pris acte de la présentation du rapport 2016 sur l'égalité femmes hommes annexé au budget.

02/ Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2017 – Commune de Bagneux – Budget annexe : Service Extérieur des Pompes Funèbres arrêté comme suit :

<b>MOUVEMENTS reals</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	15.000,00 €	15.000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>15.000,00 €</b>	<b>15.000,00 €</b>

03/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, les remises gracieuses pour les années 2014, 2015 et 2016 d'un montant total de 685,20 €.

### **04 A 15/ CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS**

Le Conseil Municipal a approuvé et a autorisé Madame le Maire à signer les conventions d'objectifs avec les associations suivantes :

- Le COMB pour l'attribution d'une subvention de 428 367 euros, à l'unanimité
- Le CASC pour l'attribution d'une subvention de 128 500 euros, à l'unanimité
- L'OBS pour l'attribution d'une subvention de 96 618 euros, à la majorité absolue (Madame AMIABLE et Monsieur CALICE n'ont pas pris part au vote)
- L'ADIB pour l'attribution d'une subvention de 16 299 euros, à la majorité absolue (Mesdames AMIABLE et GARGARI et Messieurs DIMBAGA, KONE n'ont pas pris part au vote)
- La Régie de Quartier de Bagneux pour l'attribution d'une subvention de 25 000 euros, à l'unanimité (Messieurs PINARD, KONE et Madame CHAMI-OUADDANE n'ont pas pris part au vote).
- Le Foyer des Jeunes Travailleurs Victor Hugo pour l'attribution d'une subvention de 10 000 euros, à l'unanimité (Monsieur BORLANT et Madame MOUTAOUKIL n'ont pas pris part au vote)
- Le Centre d'Information sur les droits des Femmes et des Familles (CIDFF) des Hauts-de-Seine pour l'attribution d'une subvention de 14 100 euros, à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a approuvé et a autorisé, à la majorité absolue, Madame le Maire de signer l'avenant n°3 à la convention d'objectifs entre la Ville de Bagneux et le Plus Petit Cirque du Monde pour l'attribution d'une subvention de 55 000 euros.

Le Conseil Municipal a attribué, à l'unanimité (Mesdames AMIABLE, HOURS, HUET, RONDEPIERRE et Monsieur BESSON n'ont pas pris part au vote), des subventions municipales hors conventions d'objectifs aux associations pour l'année 2017 de 102 514 euros.

13/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la programmation pour l'année 2017 du Contrat de Ville et a autorisé Madame le Maire de solliciter des subventions dans ce cadre.

14/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le plan local d'action de prévention de la radicalisation annexé au Contrat de Ville de Bagneux et a autorisé Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre.

15/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, la convention de partenariat à passer avec l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques Vacances) dans le cadre du programme bourse solidarité vacances et a autorisé Madame le Maire de la signer.

## **16 A 22/ AMENAGEMENT URBAIN**

16/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine pour la création d'un second relais d'assistance maternelle au 41-43 rue de Verdun et à signer la convention correspondante.

17/ POINT REPORTE

18/ POINT REPORTE

19/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la candidature à l'appel à projets de la Région pour le projet d'Ecole-Parc dans le cadre du projet urbain durable quartier Nord et a autorisé Madame le Maire à solliciter les subventions afférentes et à signer tous les documents qui se rapporteront à cette candidature.

20/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la candidature au Fonds d'Investissement métropolitain pour le projet d'Ecole-parc dans le cadre du projet du projet urbain durable quartier nord et a autorisé Madame le Maire à solliciter les subventions afférentes et à signer tous les documents qui se rapporteront à cette candidature.

21/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, les modalités de la concertation et des objectifs poursuivis en vue de la création d'une zone d'aménagement concerté.

22/ Le Conseil Municipal prend en considération, à la majorité absolue, le rapport du commissaire enquêteur rendu dans le cadre de l'enquête publique portant sur le projet de réalisation des voiries du projet des Mathurins, et plus particulièrement sur l'étude d'impact et l'avis de l'Autorité environnementale. Il a pris acte de l'avis favorable du commissaire.

### **23 A 28/ SERVICES TECHNIQUES**

23/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de transférer la compétence de location de vélos en libre service au Syndicat Mixte Autolib' et vélib' Métropole. Il a adopté le principe d'adhésion de la Commune de Bagneux à la compétence optionnelle « Vélib' ».

24/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à signer le marché de locations de cars avec chauffeurs pour la Ville et pour le Centre Communal d'Action Social de Bagneux avec l'entreprise CARS NEDROMA. Le montant comprend un minimum de 350 000 € HT et maximum de 700 000 € HT.

25/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à signer le marché abattage, dessouchage, élagage d'arbres et entretien forestier sur divers sites de la commune avec l'entreprise EDEN VERT SAS. Le montant total du marché comprend un montant minimum de 30 000 € HT et un montant maximum de 120 000 € HT par an.

26/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à signer le marché entretien, maintenance, et réalisation des travaux neufs sur les réseaux d'arrosage automatique avec l'entreprise N2B ARROSAGE. Le montant total du marché comprend un montant minimum de 40 000 € HT et un montant maximum de 160 000 € HT par an.

27/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de Madame la Sénatrice au titre de la réserve parlementaire pour la réfection complète de la cour élémentaire B du Groupe Scolaire Henri Wallon. La recette est de 53 000 €.

28/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de la Députée des Hauts-de-Seine au titre de la réserve parlementaire pour des travaux de remplacement des menuiseries extérieures de l'école Joliot Curie. La recette est de 39 000 €.

### **29/ TARIFS**

Le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité, la tarification de la billetterie relative aux prestations proposées lors des initiatives ponctuelles au sein des centres sociaux et culturels de la Fontaine Gueffier et Jacques Prévert à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 :

	A compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2017	Objet
Tarif A	1,50 €	Vente de produits à l'unité (ex : boissons, etc.)
Tarif B	3,35 €	Billet « événement CSC » enfants (-18 ans) (ex : barbecue, repas de quartier, soirée cabaret, etc.)
Tarif C	5,30 €	Billet « événement CSC » Adultes (ex : barbecue, repas de quartier, soirée cabaret, etc.)
Tarif D	10,25 €	Sortie en car sans autre prestation (ex : journée à la mer, etc.)

Il a fixé les tarifs des participations aux séjours familiaux organisés par les centres sociaux et culturels de la Fontaine Gueffier et Jacques Prévert :

		A compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2017
ADULTES 18 ans et plus	1 week-end	<b>51,80 €</b>
	1 semaine	<b>102,30 €</b>
ENFANT Jusqu'à 17 ans révolus	1 week-end	<b>30,90 €</b>
	1 semaine	<b>61,90 €</b>

D'autres participations ont été fixées comme suit :

- participation annuelle aux frais demandés aux familles pour les inscriptions aux activités sociales à 10,60 €
- participation aux activités sous forme de stage à 10,60 E par famille et par stage.

### **30/ HABITAT**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le protocole d'accord entre la Ville de Bagneux et Hauts-de-Seine Habitat concernant le projet de renouvellement urbain du quartier prioritaire de la Ville Abbé Grégoire-Mirabeau et autorisé Madame le Maire de le signer.

### **31/ ENTRETIEN**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention au marché de « prestations de nettoyage des bâtiments communaux et des crèches de la Ville de Bagneux » à passer avec l'UGAP et a autorisé Madame le Maire de le signer.

### **32 A 33 BIS/ CENTRE MUNICIPAL DE SANTE**

32/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention « Centre de Santé dentaire non Mutualiste » avec la Mutualité Fonction Publique et a autorisé Madame le Maire de la signer. Il s'agit de la revalorisation des plafonds d'honoraires pour les couronnes unitaires pour 2016.

33/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de partenariat avec le Réseau RHAPSOD'IF relative à la prise en charge bucco-dentaire des personnes handicapées et a autorisé Madame le Maire de la signer.

33 Bis/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, les termes de la convention de mise à disposition de personnel présentée par le Groupement de Coopération sanitaire « laboratoire des centres de santé et hôpitaux d'Ile-de-France » et a autorisé Madame le Maire de la signer.

### **34/ EDUCATION**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de réciprocité relative à l'application des quotients familiaux de la Ville d'Arcueil des enfants scolarisés par dérogation scolaire en Unité Locale d'Inclusion Scolaire à passer avec la Ville de Sceaux et a autorisé Madame le Maire de la signer.

### **35 A 36/ PETITE ENFANCE**

35/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention au titre de la mise en œuvre visant l'accueil des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire ouvrant droit à subvention à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine et a autorisé Madame le Maire de la signer. Le montant de la recette s'élève à 17 000 euros.

36/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention d'objectif et de financement à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine relative au bénéfice de la prestation de service pour le lieu d'accueil enfants-parents et a autorisé Madame le Maire de la signer.

### **37/ CESSION**

Le Conseil Municipal a retiré, à la majorité absolue, de l'inventaire des biens communaux et de l'actif comptable le matériel du laboratoire de prothèse dentaire et a autorisé Madame le Maire à céder, à titre onéreux, à la Ville de Bagnolet le matériel correspondant. Le montant de la recette s'élève à 1 170 € TTC.

### **38/ PERSONNEL**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs, à compter du 1<sup>er</sup> février 2017 comme suit :

#### *FILIERE TECHNIQUE*

	<i>EMPLOIS AUTORISES</i>	<i>EMPLOIS SUPPRIMES</i>	<i>EMPLOIS CREES</i>	<i>NOUVEL EFFECTIF</i>
<i>Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe</i>	204		+1	205
<i>Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe</i>	23		+3	26
<i>Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe</i>	52	-1		51
<i>Agent de maîtrise</i>	13		+4	17
<i>Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe</i>	7		+1	8
<i>Ingénieur</i>	3		+2	5

#### *FILIERE ADMINISTRATIVE*

	<i>EMPLOIS AUTORISES</i>	<i>EMPLOIS SUPPRIMES</i>	<i>EMPLOIS CREES</i>	<i>NOUVEL EFFECTIF</i>
<i>Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe</i>	20		+1	21
<i>Rédacteur</i>	24	-1		23
<i>Attaché</i>	60		+5	65

#### *FILIERE CULTURELLE*

	<i>EMPLOIS AUTORISES</i>	<i>EMPLOIS SUPPRIMES</i>	<i>EMPLOIS CREES</i>	<i>NOUVEL EFFECTIF</i>
<i>Assistant de conservation</i>	1	-1		0
<i>Assistant de conservation principal de 2<sup>ème</sup> classe</i>	0		+1	1